

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Publié le : 15/12/2022

Séance du 7 décembre 2022

Question n°6

Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaients présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER part à 18h57 et vote jusqu'à la question n°19 / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO arrive à 17h14 et vote à partir de la question n°21 / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Etaients absents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture : 025-262500564-20221207-D00168210-DE Date de publication :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Montant des crédits 2023 à ouvrir par anticipation :

- Budget principal : 985 973,76 €
- CHRS : 4 309,91 €
- Résidences autonomie : 149 541,88 €
- Escapade : 11 484,80 €
- SSIAD : 6 551,25 €
- Aide à domicile : 6 250,00 €
- Restauration à domicile : 500 €
- LHSS : 11 719,49 €

Résumé : Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement 2023 par anticipation pour le budget principal et les 7 budgets annexes, dans la limite de 25 % du total des crédits votés en 2022 (en incluant les Décisions Modificatives), dans l'attente du vote définitif des budgets primitifs 2023.

Ce mécanisme, prévu par la réglementation, permettra au CCAS de réaliser des dépenses d'investissement, sans attendre le vote du budget qui interviendra en mars 2023.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Pour le début d'exercice 2023, il convient de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement en attendant le vote du programme annuel qui interviendra lors de l'approbation du budget primitif 2023.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise dans son 3^{ème} alinéa que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les dispositions de l'article L.1612-1 sont applicables aux établissements publics communaux, conformément à l'article L.1612-20 du CGCT.

Il est proposé de procéder à l'ouverture, dans chacun des budgets et chapitres détaillés ci-après, des crédits ci-après :

➤ **Budget principal**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2022	CREDITS A OUVRIR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	116 827.44	29 206.86
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	87 000.00	21 750.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	378 468.28	94 617.07
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 301 599.32	825 399.83
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 000.00	15 000.00
Total du budget BUDGET PRINCIPAL		3 943 895.04	985 973.76

➤ **CHRS**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2022	CREDITS A OUVRIR
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 239.65	4 309.91
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
Total du budget CHRS		17 239.65	4 309.91

➤ **Résidence autonomie**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2022	CREDITS A OUVRIR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123 519.81	30 879.95
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	474 647.70	118 661.93
Total du budget RESIDENCES AUTONOMIE		598 167.51	149 541.88

➤ **Escapade**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2022	CREDITS A OUVRIR
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 939.20	984.80
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	42 000.00	10 500.00
Total du budget ESCAPADE		45 939.20	11 484.80

➤ **Service de Soins Infirmiers à Domicile**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2022	CREDITS A OUVRIR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 205.00	301.25
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000.00	6 250.00
Total du budget SSIAD		26 205.00	6 551.25

➤ **Aide à domicile**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2022	CREDITS A OUVRIR
20	concessions et droit similaires		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000.00	6 250.00
Total du budget AIDE A DOMICILE		25 000.00	6 250.00

➤ **Restauration à Domicile**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2022	CREDITS A OUVRIR
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000.00	500.00
Total du budget RAD		2 000.00	500.00

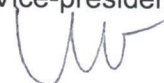
➤ **Lits Halte Soins Santé**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2022	CREDITS A OUVRIR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 186.24	10 546.56
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 691.73	1 172.93
Total du budget LHSS		46 877.97	11 719.49

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Votent favorablement l'ouverture des crédits d'investissement 2023 par anticipation au vu des tableaux ci-dessus, pour le budget principal et les 7 budgets annexes.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,


Sylvie WANLIN